

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épinal, le 15 octobre 2021

COVID-19

Assouplissement des mesures sanitaires dans les Vosges

La situation sanitaire dans les Vosges s'est considérablement améliorée depuis quelques semaines. Passé en dessous du seuil d'alerte de 50 nouveaux cas pour 100 000 habitants le 17 septembre dernier, le taux d'incidence s'est stabilisé en dessous des 20 cas pour 100 000 depuis le 4 octobre dernier.

Cette amélioration permet de baisser le niveau du protocole sanitaire.

Depuis le 4 septembre dernier, le port du masque n'est plus obligatoire dans les écoles pour les élèves du premier degré. Il le reste néanmoins pour les adultes (enseignants, personnels techniques et administratifs, intervenant extérieurs) et les élèves du second degré.

Prenant en considération l'amélioration de la situation épidémiologique, Yves Séguy, préfet des Vosges, a décidé de ne pas reconduire l'arrêté préfectoral du 1er octobre 2021 qui imposait le port du masque en extérieur dans les rassemblements de toute nature (manifestations revendicatives, événements festifs, culturels et sportifs); dans les marchés non couverts, les brocantes, les ventes au déballage et aux abords des établissements recevant du public.

Il rappelle néanmoins **que le port du masque reste fortement recommandé dans toutes les situations où le respect des distanciations physique est impossible**. Il invite tous les vosgien(ne)s à continuer à **respecter les gestes barrières tel que le lavage fréquent des mains**. Le retour des virus hivernaux témoigne actuellement d'un certain relâchement.

Par ailleurs, il rappelle **l'obligation de présentation d'un passe sanitaire, exigible à partir de 12 ans et deux mois, pour accéder à certains lieux ou événement**.

En cas de dégradation de la situation sanitaire dans les Vosges, des mesures plus contraignantes pourront être prises.

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

